

ORGANIGRAM ACQUIERT UNE NOUVELLE PROPRIÉTÉ POUR LA FABRICATION DE PRODUITS INFUSÉS

Moncton (Nouveau-Brunswick), le 10 janvier 2016 – OrganiGram Holdings Inc. (TSX-V: OGI) (OTCQB: OGRMF) (la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu un marché d'acquisition pour des terres et des bâtiments adjacents à sa propriété actuelle à Moncton, au Nouveau-Brunswick, pour 600 000 \$ comptant. Parallèlement, OrganiGram harmonisera sa nouvelle propriété au 91, promenade English avec ses installations certifiées RACFM au 35, promenade English.

La Société estime que les produits infusés et comestibles occuperont une place importante dans les futurs marchés récréatif et médical des produits du cannabis. En préparation de cette transition de la demande des consommateurs, OrganiGram prévoit construire sur sa nouvelle propriété une installation spécialement conçue pour la fabrication de produits infusés. Cette installation s'ajoute à l'infrastructure de fabrication des extraits et des huiles conçue et fabriquée en collaboration avec les partenaires d'OrganiGram au Colorado, TGS International LLC.

Certains des points les plus intéressants tirés du rapport final du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis se rapportent précisément aux produits comestibles et autres dérivés du cannabis. Le rapport fait mention de l'attrait que devraient susciter les produits comestibles dans le marché et que ces produits devraient donc être réglementés par le gouvernement fédéral, en prenant pour modèle les bonnes pratiques de production du système en place pour le cannabis thérapeutique.

Denis Arsenault, PDG d'OrganiGram, affirme : « Un grand nombre des observations et des recommandations faites par le Groupe de travail se sont basées sur les expériences et les règlements relatifs aux produits infusés du cannabis provenant des États où le marché est plus développé aux États-Unis. La coentreprise avec nos partenaires du Colorado, TGS International LLC, nous offre un accès inestimable à leur expérience en tant que chef de file dans la fabrication et la vente de produits comestibles dans ces marchés. Nous travaillerons en étroite collaboration avec eux, en tirant profit de leur expérience pour établir une plateforme de fabrication en intégration verticale de ces produits, ici au Canada. »

Le marché conclu par OrganiGram lui permet d'acquérir une propriété de 2,6 acres, régies par certaines modalités, et lui accorde jusqu'au 16 janvier pour confirmer au titre de la diligence raisonnable. La clôture de cette transaction devrait être effectuée le 31 mars 2017 ou avant.

OrganiGram annonce également la nomination de Michael Tripp au poste de premier conseiller juridique de la Société. Avant d'être nommé à ce poste, M. Tripp a travaillé pour des cabinets d'avocats privés spécialisés dans le droit des affaires dans les villes de Moncton et de Toronto et comme avocat et secrétaire général pour une société cotée au TSX-V.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site
<https://www.organigram.ca/home-fr-fr/>.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

OrganiGram Holdings Inc.
Larry Rogers
Chef de l'exploitation

OrganiGram Holdings Inc.
Giselle Doiron
Directrice, Relations avec les investisseurs

506-801-3567

506-801-8986

À propos d'OrganiGram Holdings Inc.

OrganiGram Holdings Inc. est une société inscrite à la Bourse de croissance TSX dont la filiale en propriété exclusive, OrganiGram Inc., est un producteur autorisé de marijuana thérapeutique au Canada. OrganiGram s'emploie à produire une marijuana thérapeutique de qualité supérieure adaptée aux besoins spécifiques des patients au Canada. Les installations d'OrganiGram sont situées à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et la Société est assujettie au *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales*.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué.

Le présent communiqué contient des renseignements de nature prospective qui comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus ou inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent substantiellement des attentes actuelles. Les facteurs importants (notamment les fonds disponibles, les résultats des efforts de financement et le rendement de culture) qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent substantivement des attentes de la Société sont divulgués dans les documents que la Société dépose à l'occasion dans SEDAR (voir www.sedar.com). Le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles sont seulement à jour à la date du présent communiqué. Sauf lorsque la loi l'exige, la Société rejette toute intention ou obligation de réviser ou de mettre à jour toute déclaration prospective, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.